

Hebdo Canada

Ottawa
Canada

Volume 9, N° 31
le 9 septembre 1981

Sommaire

La commission Kent propose une loi sur les quotidiens	1
Plans d'un collège universitaire africain par des Canadiens	3
Retrait du Canada de la Convention sur la chasse à la baleine	3
Résultats encourageants du contrôle des armes à feu	3
Une Canadienne aux Nations Unies	3
Technologie des satellites	3
John A. Macdonald, père de la Confédération canadienne	4
La santé en milieu industriel	6
Des Ayrshire canadiens au Japon	6
Succès du marathon Avon	6
Vieillir sans grandir	6
Guide touristique pour les jeunes	6
Service de cardiologie à distance	6
La chronique des arts	7
Nouvelles brèves	8

La commission Kent propose une loi sur les quotidiens

L'adoption d'une Loi sur les journaux du Canada est la principale mesure proposée par la Commission royale sur les quotidiens "pour assurer à la presse la liberté qui est essentielle au règne de la démocratie..."

La Commission, connue aussi sous le nom de commission Kent (du nom de son président, M. Tom Kent, professeur à l'Université Dalhousie, à Halifax, Nouvelle-Écosse), a reçu, le 3 septembre 1980, le mandat de faire un examen général de la situation dans l'industrie des quotidiens au Canada, en particulier en ce qui a trait à la concentration de la propriété et du contrôle de cette industrie, et de faire rapport sur les questions suivantes:

- "— jusqu'à quel degré la situation qui prévaut actuellement dans l'industrie des journaux a affecté ou pourrait affecter l'accomplissement de ses responsabilités envers le public;
- "— quelles sont les conséquences de l'élimination d'un quotidien pour les individus et pour la vie communautaire dans les villes où un journal a disparu au cours des dernières années;

"— quelles sont les conséquences de la présente situation dans l'industrie des journaux pour la vitalité et la cohésion de l'ensemble du pays, sur le plan politique, économique, social et intellectuel;

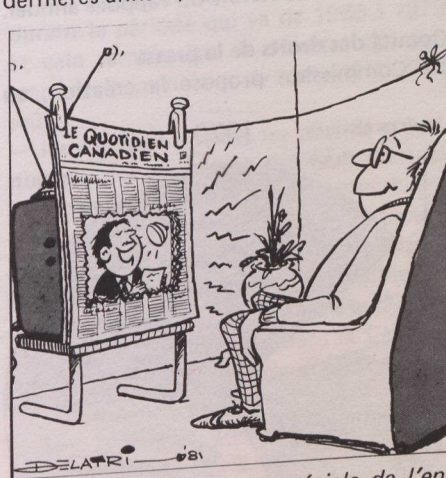
"— quelles mesures la Commission juge appropriées pour remédier aux conséquences qui doivent, à son avis, être corrigées, et qui découlent de la concentration de la propriété et du contrôle de cette industrie, ainsi que de la fermeture récente de journaux.

La loi sur les journaux

Dans son rapport, publié le 18 août, la commission Kent recommande au gouvernement d'adopter une Loi générale sur les journaux, qui:

- interdirait toute nouvelle concentration importante de la propriété et du contrôle des quotidiens, et de la propriété concomitante de ces journaux et d'autres media;
- corrigerait les problèmes de concentration les plus graves existant actuellement;
- inciterait davantage de sociétés à acheter des journaux et à en fonder de nouveaux, ainsi que des revues;
- rehausserait le statut et augmenterait la liberté des journalistes en protégeant leurs droits, dans le cas où le propriétaire d'un journal aurait d'autres intérêts considérables, et permettrait à la collectivité... de se faire entendre;
- établirait, de concert avec la Commission canadienne des droits de la personne, un comité des droits de la presse qui serait chargé de surveiller l'application de la loi et d'en contrôler l'efficacité;
- prévoirait un crédit d'impôt et une surtaxe en vue d'encourager les journaux à engager davantage de ressources au titre de l'information;
- offrirait des subventions permettant d'améliorer les agences et services de nouvelles du pays...

Les recommandations sur la concentration de la propriété et l'autonomie de la rédaction forment la base principale du rapport. En voici les grandes lignes.

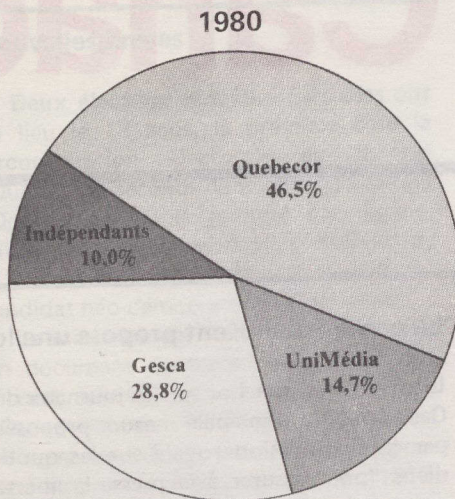
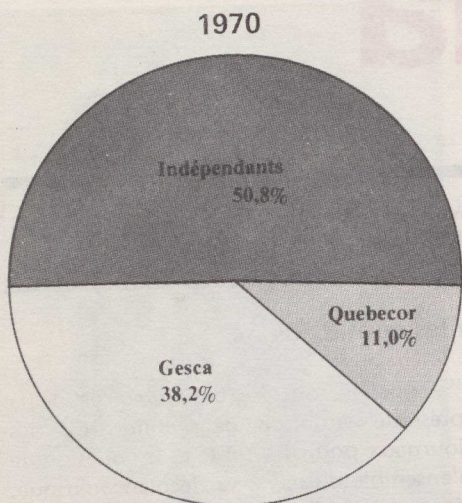


En raison de la nature spéciale de l'enquête, la Commission a invité des caricaturistes de tout le Canada à lui présenter des échantillons de caricatures sur son mandat. Quatorze de ces caricatures sont reproduites dans le rapport, dont celle-ci.



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada



Tirage des quotidiens francophones par propriétaire.

Concentration de la propriété

Selon la Commission, la Loi sur les journaux du Canada devrait renfermer des dispositions visant à "prévenir toute nouvelle concentration et à réduire les pires aspects de celle qu'on a tolérée jusqu'ici".

Une société ou un particulier, ou encore un groupe de sociétés ou de particuliers, possédant un quotidien, pourrait acquérir un ou plusieurs autres journaux à la condition que le total des quotidiens ainsi possédés ne dépasse pas cinq et que leur tirage ne soit pas supérieur à cinq p. cent de celui de tous les quotidiens du Canada. De plus, l'endroit de publication de tout journal acquis devrait être à 500 kilomètres au moins de tout autre journal appartenant au même propriétaire.

Autonomie de la rédaction

Pour assurer à la rédaction une plus grande indépendance vis-à-vis des intérêts financiers qui contrôlent la plupart des quotidiens, la commission Kent suggère d'accorder plus d'autonomie au rédacteur en chef.

"Le rôle et les responsabilités des rédacteurs en chef doivent être clairement définis. Le fait que peu d'entre eux aient un contrat, dans l'industrie journalistique canadienne, indique bien le peu d'importance accordé, en général, à la fonction de la rédaction", note le rapport.

Pour pallier cette lacune, la Loi exigerait du propriétaire d'un journal ayant d'autres intérêts de plus grande valeur (c'est-à-dire là où il ne s'agirait pas d'un journal unique) de nommer le rédacteur en chef en vertu d'un contrat écrit.

Aux termes du contrat, le rédacteur en chef répondrait de toutes les dépenses engagées au titre de la rédaction, dans les limites d'un budget établi annuelle-

ment par le propriétaire.

Le rédacteur en chef aurait l'entière responsabilité de "déterminer tout le contenu de l'espace réservé à l'information (par opposition à celui réservé à la publicité)" et, sous réserve de toute disposition des conventions collectives, "d'embaucher, de renvoyer et d'affecter tous les employés de la rédaction, et de déterminer leurs salaires".

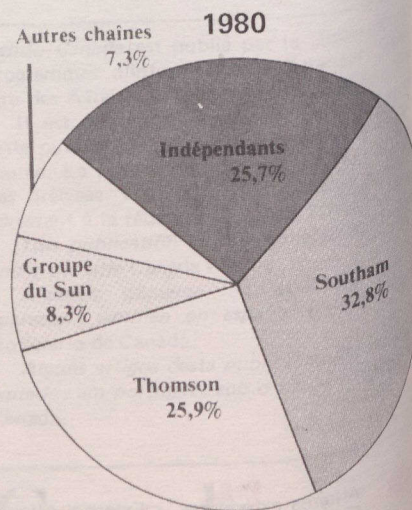
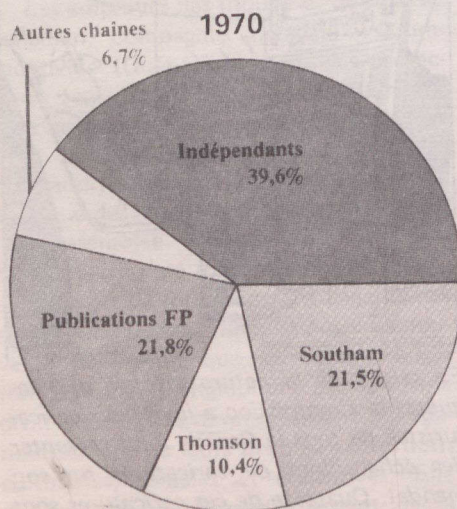
Le rédacteur en chef présenterait chaque année un rapport sur l'activité du journal à un comité consultatif.

Ce comité, qui, selon la Loi, existerait dans chaque quotidien, comprendrait sept membres: deux nommés par le propriétaire, deux élus par les journalistes et trois représentant la collectivité à laquelle s'adresse le journal.

Le comité examinerait les objectifs du journal et le rôle du rédacteur en chef avec qui il discuterait du rapport annuel.

Comité des droits de la presse

La Commission propose la création, au



Tirage des quotidiens anglophones par propriétaire.

sein de la Commission canadienne des droits de la personne, d'un Comité des droits de la presse qui s'attacherait à la défense de la liberté de la presse tout en surveillant le respect de la Loi sur les journaux.

Son association avec la Commission ferait du Comité un organisme indépendant, comptable au Parlement par l'intermédiaire du ministre de la Justice.

La Commission aborde aussi dans son rapport la question de l'enseignement du journalisme et du perfectionnement des journalistes, et elle invite vivement les journaux à participer à la création de conseils de presse de même qu'à "soigner le souci d'impartialité et d'exactitude en nommant des ombudsmen".

Travaux de la Commission

Depuis sa création, en septembre 1980, la Commission a donné des audiences publiques pendant 19 semaines, dans 12 villes de sept provinces.

Trois cent cinquante-quatre personnes se sont présentées devant la Commission. Le groupe le plus nombreux (34 p. cent) était constitué de représentants de quotidiens, d'hebdomadaires et de revues. Seize p. cent étaient membres de syndicats, du personnel de quotidiens, d'agences d'information, d'associations d'employés, et quatre p. cent étaient membres d'autres syndicats. Sept p. cent étaient d'anciens membres du milieu journalistique et des enseignants ou étudiants d'écoles de journalisme. Vingt-deux p. cent représentaient le public et 11 p. cent des organismes locaux, y compris des associations commerciales. Les derniers six p. cent comprenaient des représentants élus du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, ainsi que des municipalités.

Plans d'un collège universitaire africain par des Canadiens

Une firme d'architectes de Toronto, Matsui, Baer, Vanston et Freeman (MBVF) est chargée de tracer les plans du futur Collège universitaire de l'Afrique de l'Est, dont la construction doit débuter en 1982 à Baraton, Kenya.

A cette fin, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a offert à la firme MBVF une subvention de 200 000 dans le cadre de son programme de coopération industrielle. Le programme encourage les entreprises canadiennes à participer au développement des pays du Tiers-Monde.

L'Université sera construite pour l'Église adventiste du Septième Jour qui fournira une contribution de \$70 000 pour le tracé des plans et les travaux d'ingénierie. Le gouvernement du Kenya, de son côté, a fait don d'un terrain de 136 hectares et la Société internationale de l'Ontario (Ontario International Corporation), organisme du gouvernement ontarien, a participé aux études préliminaires.

L'Université offrira des cours de formation générale et professionnelle, et les diplômés qu'elle décernera seront reconnus par les ministères de l'Éducation du Kenya, de la Tanzanie, de l'Ouganda et de l'Éthiopie.

Les plans établis devront couvrir l'éventail complet des installations pour les cours et les activités récréatives, de même que les résidences et les infrastructures nécessaires dans un milieu rural.

Retrait du Canada de la Convention sur la chasse à la baleine

Le Canada se retire de la Convention internationale de 1946 pour la réglementation de la chasse à la baleine et de la Commission baleinière internationale (CBI).

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, et le ministre des Pêches et des Océans, M. Roméo LeBlanc, ont déclaré que cette décision faisait suite à une revue approfondie de la politique baleinière du Canada.

Le retrait s'explique par le fait que la chasse commerciale à la baleine étant interdite au Canada depuis 1972, ce pays n'a plus d'intérêt direct dans l'industrie baleinière et dans les activités connexes de la CBI.

Cependant, le Canada continuera de coopérer, au niveau international, pour la

conservation des stocks mondiaux de baleines. Il continuera aussi d'échanger, avec le comité scientifique de la CBI, données et analyses relatives à la gestion des stocks de cétacés se trouvant dans la zone canadienne de 200 milles.

De plus, le Canada maintient son appui aux efforts visant à remplacer la convention de 1946 par une convention internationale sur les cétacés qui tiendrait compte des derniers développements au chapitre du droit de la mer et de l'importance accrue attachée à la conservation.

Aux termes de la Convention, le retrait du Canada prendra effet au 30 juin 1982.

A la dernière réunion annuelle de la CBI, le Canada avait le statut d'observateur.

Résultats encourageants du contrôle des armes à feu

Un rapport provisoire sur l'évaluation du programme de contrôle des armes à feu, mis sur pied en 1977 dans le cadre du programme gouvernemental "Ordre et sécurité publics", fait état des tendances et des courants suivants:

- l'usage d'armes à feu dans les crimes à caractère violent a connu une baisse depuis la promulgation des mesures législatives, poursuivant ainsi une tendance amorcée vers 1975;
- au cours de la période étudiée, les crimes commis à l'aide de couteaux n'ont pas augmenté malgré la baisse de l'utilisation d'armes à feu;
- l'usage de ces deux types d'arme a diminué;
- les accidents de chasse ont diminué durant la période qui va de 1966 à 1978, et cela semble être le résultat des programmes provinciaux de sécurité du chasseur;
- les résultats positifs les plus nets de la nouvelle loi ressortent des taux de suicides commis à l'aide d'une arme à feu. Bien que les taux nationaux et provinciaux aient augmenté de 1971 à 1978, l'on a enregistré une baisse sensible durant la première année complète d'application de la nouvelle loi dans la Communauté urbaine de Toronto, où l'on dispose de statistiques à jour.

Le solliciteur général du Canada, M. Robert Kaplan, a déposé ce rapport devant la Chambre des communes le 20 mai dernier. Le rapport final devrait paraître vers la fin de 1982. Il donnera un tableau beaucoup plus clair de la situation, car il s'appuiera sur les données recueillies durant trois années entières.

Une Canadienne aux Nations Unies

Le directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), M. James Grant, a nommé une Canadienne, Mme Margaret Catley-Carlson, au poste de directeur général adjoint de cet organisme.

Au moment de sa nomination, le mois dernier, Mme Catley-Carlson était sous-secrétaire d'État adjoint au ministère des Affaires extérieures, et chargée, à ce titre, du Bureau des relations en matière de commerce, de développement et d'économie générale.

Mme Catley-Carlson est entrée au ministère des Affaires extérieures en 1966. Après sa première affectation à l'étranger, à Ceylan (aujourd'hui Sri Lanka), elle a occupé divers postes dans les domaines de l'aide et du développement, ainsi que de la politique commerciale. En 1975, elle fut conseiller (questions commerciales) au Haut-Commissariat du Canada à Londres, ce qui l'amena à participer activement à la Conférence sur la coopération économique internationale (CCEI), qui se tint à Paris. A son retour au Canada, Mme Catley-Carlson occupa successivement le poste de vice-président (programmes multilatéraux), de vice-président principal et de président suppléant à l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) fut créé en 1946 dans le but de fournir des secours d'urgence aux millions d'enfants victimes de la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui, le FISE aide les pays en développement à améliorer la qualité de la vie des mères et des enfants.

Technologie des satellites

Le Programme de développement de sous-systèmes et de composants spatiaux, qui vise la promotion des technologies de pointe dans le domaine des satellites, est prolongé de deux ans, a annoncé le ministre des Communications, M. Francis Fox.

Dans le cadre de ce programme, le ministère des Communications accorde des contrats à des entreprises canadiennes engagées dans la conception, la mise au point et la fabrication de sous-systèmes et de composants éventuellement nécessaires aux systèmes de télécommunication par satellite. Depuis quatre ans, le ministère des Communications a déjà investi \$8 millions à ce titre.

John A. Macdonald, père de la Confédération canadienne

La locomotive ralentit et laisse échapper des volutes de fumée qui disparaissent vers les hautes cimes des Rocheuses. Le train, à présent, traverse lentement le col du Cheval-qui-Rue.

Sur la traverse avant, se tient, bien droit, un vieillard songeur. Son costume sombre contraste avec la blancheur de son haut col empesé et celle de ses cheveux. Le pli triste de ses lèvres et les rides de son visage sont témoins des soucis qui ont marqué sa vie politique et privée, mais ses yeux ont encore cet éclat vif de l'homme plein d'esprit et de charme qui, depuis 1867, conduit les destinées du Canada.

Nous sommes en 1886, Sir John A. Macdonald a 71 ans et il effectue son premier voyage dans l'Ouest. Parti d'Ottawa le 11 juillet à bord d'un train transcontinental du Canadien pacifique, le premier ministre du Canada a traversé l'Ontario, le Manitoba, les territoires qui deviendront plus tard la Saskatchewan et l'Alberta et il sera bientôt en Colombie-Britannique. Malgré les ans et la fatigue, Sir John se sent fier de ce grand pays dont il est l'un des principaux architectes et de cette ligne de chemin de fer construite en dépit de mille obstacles grâce à sa détermination et à sa vision d'un Canada s'étendant d'un océan à l'autre.

Tandis que le train poursuit sa course, assis dans le wagon près de Lady Macdonald, Sir John pense au chemin parcouru depuis que les représentants des provinces britanniques de l'Amérique du Nord se réunirent à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), le 1^{er} septembre 1864, pour discuter des termes d'une union.

Macdonald pense aussi à sa première femme Isabella qu'il avait connue lors d'un séjour en Angleterre effectué après avoir gagné une somme d'argent importante au jeu, alors qu'il était encore un tout jeune avocat. Isabella était morte depuis longtemps, emportée par la tuberculose. Son fils John aussi était mort. L'autre, Hugh, vivait au Manitoba. (Il deviendra premier ministre du Manitoba en 1900). De sa seconde femme Agnes il eut une petite fille, née retardée, qui mourut encore enfant et Macdonald se souvient des longues heures passées à la bercer doucement.

Mais cet homme-là, ce père affectueux, seuls quelques amis intimes le connaissaient. Pour ses contemporains et ses collègues politiques, il était surtout l'homme habile et rusé, ayant un sens

inné pour la politique. Élégant, charmeur, plein d'esprit et bon vivant, il savait s'attirer de nombreux amis.

Excellent orateur, il ne faisait pas, comme c'était l'usage, de longs discours fleuris, mais il aimait, par contre, remplir ses discours d'histoires drôles et de traits d'esprit.

Macdonald fut le premier à lancer la mode des pique-niques électoraux. On raconte qu'un de ces pique-niques attira près de 1 500 personnes venues de milles à la ronde pour l'écouter. Après un bon repas copieux comprenant, entre autres, du poulet froid, du gâteau et de la limonade, Macdonald monta sur une estrade et prononça le discours attendu devant un auditoire attentif.

Les premières années

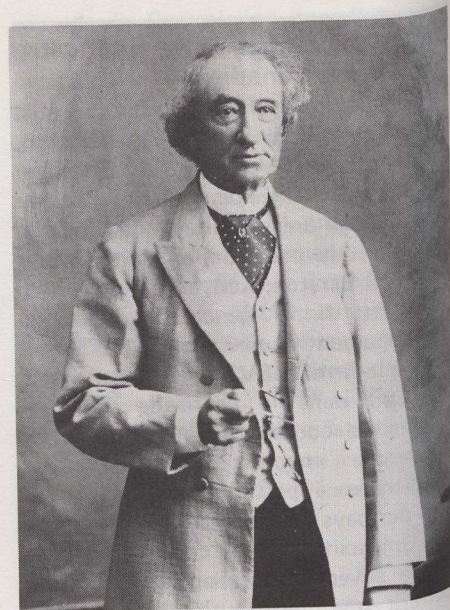
Né le 11 janvier 1815 à Glasgow (Écosse), John A. Macdonald avait cinq ans quand ses parents décidèrent d'émigrer au Canada pour fuir la dépression dont souffrait l'Angleterre. Ils décidèrent de s'installer à Kingston, dans le Haut-Canada (Ontario). Le père de John, Hugh Macdonald, était un homme agréable et charmant qui n'avait malheureusement pas le sens des affaires et dont les entreprises successives furent une suite d'échecs.

John était le deuxième de trois enfants et le seul garçon. Très tôt, il montra un intérêt certain pour l'étude. A 15 ans, son cours terminé, il devint clerc chez un avocat de Kingston d'origine écossaise, George Mackenzie. Quelques années plus tard, en 1834, il ouvrit sa propre étude dans cette même ville et épousa sa cousine Isabella. Il fut admis au barreau l'année suivante.

Macdonald devint rapidement l'une des personnalités respectées de Kingston. Il entra au Conseil municipal en 1843 et, l'année suivante, il devint député conservateur de Kingston à l'Assemblée législative de la province du Canada. Il occupa plusieurs postes dans le cabinet et deviendra premier ministre associé.

Organisation politique du Canada

A cette époque, les provinces britanniques de l'Amérique du Nord comprenaient quatre provinces bordant l'Atlantique (Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick) et la province du Canada formée de l'union, en 1841, du Haut-Canada (l'Ontario) et du Bas-Canada (le



Sir John A. Macdonald

Québec). A l'ouest, s'étendaient de vastes territoires à peine peuplés appartenant à la Compagnie de la baie d'Hudson.

Au contraire du régime précédent, le Canada-Uni ne comprenait qu'une seule assemblée législative. Les deux anciennes provinces du Bas- et du Haut-Canada y avaient un nombre égal de représentants en dépit de l'écart de leur population. Établi à Kingston de 1841 à 1844, le siège de l'Assemblée fut incertain jusqu'au choix d'Ottawa par la reine Victoria en 1858.

Vers la Confédération

L'idée d'une fédération des provinces britanniques prit naissance dès la fin de la Révolution américaine. On y voyait une façon de résister à une expansion possible des États-Unis et de conserver l'allégeance à la Couronne britannique, à laquelle on tenait beaucoup.

Cette idée prit de la force dans les années prospères de 1850 et, résumant la pensée de nombreux Canadiens, John A. Macdonald déclara en 1860 que le Canada était trop grand pour rester une colonie. D'autres hommes politiques, tels que William MacDougall et George Brown, avaient aussi la vision d'une expansion vers l'Ouest qui ferait des colonies britanniques de l'Amérique du Nord un pays plus grand et plus fort.

Un autre facteur en faveur de la Confédération fut l'expansion des moyens de communication: établissement du télégraphe électrique dans toutes les provinces, utilisation du bateau à vapeur et service direct de chemin de fer entre la région du Saint-Laurent et les Maritimes.

Chronique

Un facteur immédiat donnant poids à l'idée était l'impasse politique qui affligea la province du Canada de 1862 à 1864: plusieurs élections successives ne réussirent pas à amener au pouvoir un parti possédant une majorité suffisante pour que le gouvernement puisse faire adopter les lois nécessaires.

Toutes ces raisons militaient en faveur d'une fédération des provinces. George Brown, qui était le chef de l'Opposition à l'Assemblée, proposa à Macdonald, alors premier ministre associé à Cartier, de former un gouvernement de coalition pour mieux travailler au but commun.

Les délégués des diverses provinces se réunirent à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), puis à Québec, pour trouver les termes de la nouvelle union. Macdonald émergea de ces réunions comme le véritable architecte du nouveau pays. En 1866, accompagné de représentants des provinces, Macdonald se rendit à Londres pour étudier le projet de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et voir à son vote par le Parlement britannique.

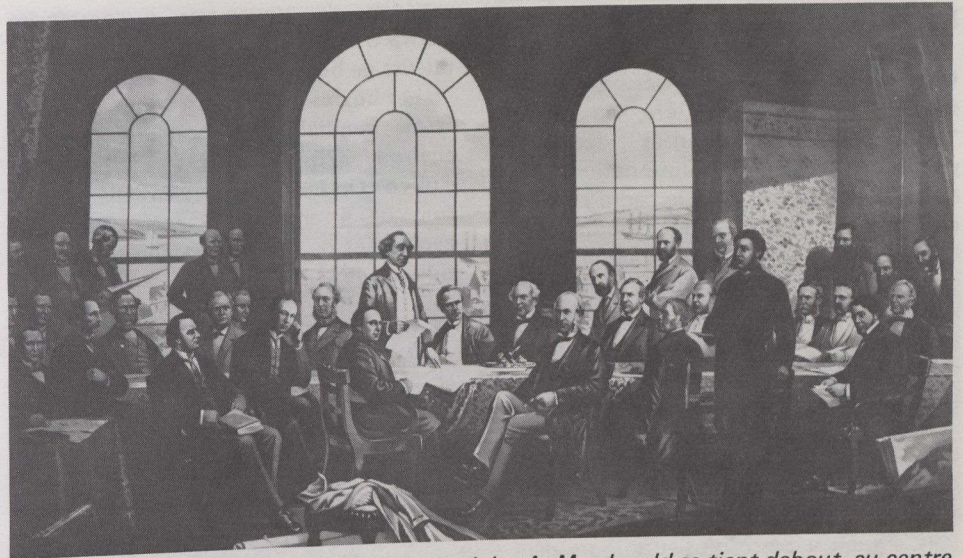
A Londres, malgré ses occupations, Macdonald, qui était veuf depuis neuf ans, trouva le temps de faire une cour empressée à la soeur de son secrétaire, Miss Susan Agnes Bernard, qu'il épousa le 16 février 1867 avant de rentrer au Canada.

L'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve ayant refusé d'entrer dans la Confédération, celle-ci comprenait donc la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Québec et l'Ontario.

Pour récompenser Macdonald du rôle qu'il avait joué dans la création du nouveau Dominion du Canada, la reine



Isabella Macdonald



Dans le célèbre tableau de Robert Harris, John A. Macdonald se tient debout, au centre, entouré des pères de la Confédération lors de la conférence de Charlottetown.

Victoria le fit chevalier et lui demanda de former le premier gouvernement canadien.

Premier ministre du Canada

Sir John A. Macdonald restera premier ministre du Canada jusqu'à sa mort, le 6 juin 1891, avec une seule interruption de 1873 à 1878, quand son gouvernement tomba à cause du "scandale du Pacifique". (Des ministres avaient, à l'insu de Macdonald, accepté des fonds, pour la caisse électorale du Parti conservateur, d'un promoteur, Hugh Allan, à qui ils avaient promis en échange un contrat pour la construction du chemin de fer transcontinental.)

Le premier objectif de Sir John fut d'agrandir et de consolider le Canada. Il commença par acheter les territoires du Nord-Ouest qui appartenaient à la Compagnie de la baie d'Hudson. En 1870, le Manitoba devenait la cinquième province. En 1873, il décida l'Île-du-Prince-Édouard à entrer dans la Confédération comme l'avait fait deux ans plus tôt la Colombie-Britannique.

Macdonald avait promis à la Colombie-Britannique que le Canada construirait une ligne de chemin de fer qui la relierait aux provinces de l'Est. L'idée d'un chemin de fer traversant le Canada de la côte de l'Atlantique à celle du Pacifique était une idée très chère au premier ministre qui voyait dans le chemin de fer le lien qui unirait le Canada. Malgré les difficultés, le coût et les critiques, il réalisa son rêve, grâce à la collaboration d'hommes de talent aussi déterminés que lui, dont Van Horne, l'ingénieur en chef qui mena le projet à bonne fin. La

ligne fut terminée en 1885.

Sur le plan économique, Macdonald tenta d'établir une politique nationale protectionniste, mais il connut de graves difficultés à cause de la dépression de 1883.

"Vous ne mourrez jamais", l'assurèrent ses partisans lors de la campagne électorale de 1891. Le Parti conservateur fut reporté au pouvoir et Macdonald se retrouva à la place de premier ministre lors de l'ouverture du Parlement. Plus frêle et plus ridé que jamais, il déclara avec son humour habituel "Je vous dis, mes amis, je vous dis, mes adversaires, j'y suis, j'y reste".

Mais la campagne très dure qu'il avait menée l'avait épuisé. Il mourut peu après, le 6 juin 1891.



Tombe de Sir John à Kingston.

La santé en milieu industriel

Une douzaine d'entreprises québécoises ont participé, cet été, au projet "Éducation-Santé-Entreprises", parrainé par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, dans le cadre du programme d'emplois d'été pour étudiants.

Le projet a pour objectifs de promouvoir la santé en milieu industriel, de déterminer la condition physique des travailleurs et, si la compagnie le désire, d'implanter un programme d'exercices physiques sur les lieux de travail.

Notons que la plupart des compagnies visitées par l'équipe de spécialistes de l'éducation physique étaient des PME (petites et moyennes entreprises).

L'équipe a passé plusieurs jours dans chaque entreprise pour sensibiliser les travailleurs à l'importance des exercices physiques, d'une bonne alimentation et d'habitudes de vie saines, ainsi qu'aux problèmes de l'alcool. Les travailleurs qui le désiraient pouvaient passer des tests d'évaluation physique à la suite desquels ils reçurent un rapport personnel accompagné de recommandations.

Chaque entreprise participante reçoit un rapport d'évaluation physique pour l'ensemble de ses travailleurs.

Selon un porte-parole de l'équipe, la question de l'activité physique en milieu de travail prend de plus en plus d'importance mais, avant son implantation, les compagnies veulent en connaître les avantages et voir la réaction de leurs employés.

Des Ayrshire canadiens au Japon

Dans le cadre d'un projet visant à promouvoir l'industrie laitière au Japon, on a envoyé dans ce pays des bovins Ayrshire canadiens. Le premier envoi comprenait trois génisses en gestation, données en octobre 1980 par la British Columbian Ayrshire Breeders' Association (Association des éleveurs de Ayrshire de la Colombie-Britannique).

"Les Japonais sont fortement intéressés par la race Ayrshire parce que leur territoire est limité et qu'il leur faut importer la plupart des aliments pour le bétail; les agriculteurs japonais ont hâte de voir les performances qu'afficheront les Ayrshire par rapport aux autres races", a déclaré M. Harry Bailey, producteur laitier et exportateur domicilié à Chilliwack (Colombie-Britannique).

Les Ayrshire faisaient partie d'un envoi de 42 animaux, dont des Holstein,

expédiés de Vancouver à l'entreprise Daiwa d'Osaka, un des plus grands importateurs de bovins laitiers du Japon.

Les bovins laitiers sont gardés dans une ferme familiale privée près de Kyoto, à environ 375 kilomètres à l'ouest de Tokyo. On les nourrit essentiellement de foin de luzerne importé de Chine, de céréales et de ray-grass italien de production locale.

M. Bailey, qui a également envoyé des bovins de la Colombie-Britannique en Amérique latine, ajoute que trois à dix autres Ayrshire seront probablement expédiés au Japon en 1981.

Succès du marathon Avon

Une Américaine de 24 ans, Nancy Conz, a gagné le Quatrième Marathon international Avon, le 23 août à Ottawa.

Près de 600 concurrentes, venues de 24 pays, ont pris part à ce marathon de 42,195 kilomètres, qui connaît d'année en année un succès grandissant.

La participante la plus âgée, Mme Ruth Rothfarb, 80 ans, a terminé le marathon en 5 h 39 mn 56 s, tandis que la plus jeune, Jennifer Amyx, 11 ans, le terminait en 3 h 02 mn 57 s.

La gagnante a fait le parcours en 2 h 36 mn 45 s.

Vieillir sans grandir

Un Mouvement d'information du public et d'appui aux victimes du syndrome de Turner et à leurs parents a vu le jour grâce à la détermination d'une jeune femme de 21 ans, Susan Charney, victime elle-même de cette maladie.

Malgré des traitements hormonaux subis pendant dix ans, Mlle Charney semble n'avoir pas vieilli. En plus de sa petite taille, elle souffre de certaines difformités et d'une faiblesse de l'ouïe, de la vue, des reins et du coeur.

En dépit de considérables difficultés d'adaptation sociale, en particulier durant son adolescence, Mlle Charney est aujourd'hui diplômée de sociologie et de relations-conseils.

Grâce à une subvention de \$15 000 de la Fondation de l'hôpital pour enfants malades de Toronto et avec la collaboration de M. Christopher Holmes, psychologue à l'Université York de Toronto, Susan Charney a pu créer le Mouvement d'information au public et d'aide aux victimes du syndrome de Turner.

Guide touristique pour les jeunes

L'Office de tourisme du Canada a publié un guide de voyage offrant aux jeunes 20 itinéraires adaptés à leurs intérêts et à leurs moyens financiers.

Certains de ces itinéraires sont orientés vers le plein air: circuits à bicyclette et en bateau dans des villes, excursions en canoë et randonnées dans la campagne; d'autres suggèrent des visites touristiques ou, encore, la "tournée des magasins et boutiques" à Ottawa, Toronto et Montréal.

Pour chaque itinéraire, le guide propose des lieux d'hébergement, des restaurants et des installations récréatives à bon marché.

De durée variable, les circuits offerts couvrent la plupart des régions du Canada.

On peut se procurer le guide en s'adressant à l'Office de tourisme du Canada, 235, rue Queen, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0H6.

Service de cardiologie à distance

L'ouverture récente d'un centre informatisé d'électrocardiogrammes à l'hôpital du Sacré-Coeur de Cartierville, dans la banlieue de Montréal, permet d'étendre à un nombre beaucoup plus grand de personnes les services ultra-spécialisés de cardiologie.

Le centre de Cartierville dessert aussi une quinzaine de centres hospitaliers dispersés dans plusieurs régions du Québec, et il apporte aux médecins de ces centres un support technique et médical rapide et sûr.

Ainsi, par exemple, un rapport préliminaire d'électrocardiogramme ne prendra que cinq minutes, alors que le contrôle technique sera assuré constamment par ordinateur, sous la supervision des cardiologues.

Le centre de l'hôpital du Sacré-Coeur pourra "suivre le coeur" de malades hospitalisés dans d'autres villes en recevant et en interprétant leurs électrocardiogrammes. Il transmettra par la suite les rapports aux établissements reliés par l'ordinateur, qui gardera les résultats en mémoire.

Les centres desservis sont ceux d'Amos, de l'Annonciation, de Buckingham, LaSalle, Maniwaki, Matagami, Mont-Laurier, Rouy-Noranda, Saint-Agathe, Saint-Eustache, Val-d'Or, Ville Marie et Saint-André-Avellin.

La chronique des arts

Oeuvres canadiennes au Japon

Dans le cadre de l'accord culturel canado-japonais, la Galerie nationale a organisé une exposition d'art canadien dont l'inauguration a eu lieu le 9 juillet au Musée national d'art moderne, à Tokyo.

Première exposition vraiment représentative de l'art canadien présentée au Japon, *Peinture canadienne du XX^e siècle* se rendra ensuite au Musée d'art moderne de Hokkaido, à Sapporo, du 24 au 29 septembre, et au Centre d'art de la préfecture, à Oita, Kyushu, du 1^{er} au 28 octobre.

L'exposition couvre la période allant de 1900 à nos jours et rassemble 88 toiles de 26 artistes, dont Tom Thomson, Emily Carr, L.L. Fitzgerald, Alex Colville, Jack Bush et Guido Molinari.

M. Dennis Reid, conservateur de l'art canadien historique du Musée des beaux-arts de l'Ontario, et Mme Jessica Bradley, conservateur adjoint de l'art contemporain à la Galerie nationale, ont écrit les textes d'un catalogue entièrement illustré, publié au Japon par la société Asahi Shimbun.

L'exposition est parrainée conjointement par le ministère des Affaires extérieures et la société Asahi Shimbun.

Cinéplex à Montréal

Un nouveau complexe de cinémas regroupant sous un même toit neuf écrans différents ouvrira ses portes le mois prochain à Montréal, annonce Richard Gay dans *Le Devoir*.

Il s'agira en fait du premier Cinéplex au Québec, Cinéplex étant le nom d'une corporation canadienne qui exploite actuellement plusieurs complexes à écrans multiples principalement en Ontario. On trouve d'ailleurs au centre Eaton de Toronto un Cinéplex de 21 écrans.

Celui de Montréal comprendra un total de 828 sièges pour ses neuf salles. C'est donc dire que les salles seront plutôt petites, confirmant en cela une tendance amorcée depuis plusieurs années déjà. Et, fait à signaler, on compte projeter dans ces salles non seulement les grandes productions de l'heure mais aussi des classiques du cinéma, des films d'art et même des longs métrages pour enfants.

La formule Cinéplex offre aux cinéphiles certains avantages dont la possibilité d'acheter ses billets à l'avance. (*Le Devoir*)

Exposition de photographies de Ken Bell aux Archives publiques

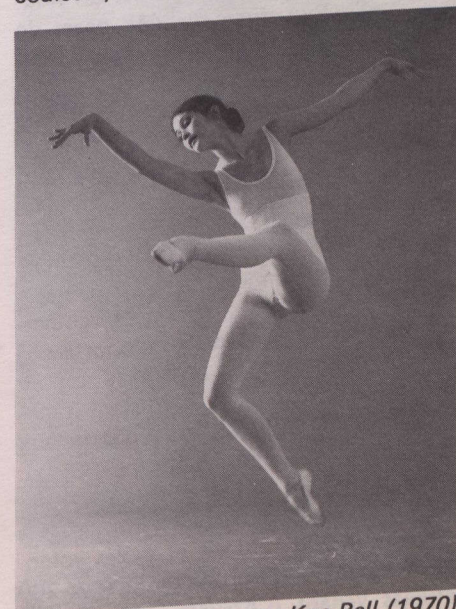


La présidente du Conseil d'administration du Centre national des arts, Mme Pauline McGibbon, a procédé à l'inauguration de l'exposition des oeuvres du photographe Ken Bell que l'on aperçoit à sa gauche.

Ken Bell est un photographe torontois qui a touché avec succès à divers aspects particuliers de la photographie, notamment la mode, la guerre, le portrait et le journalisme.

Quelque 200 de ses oeuvres font l'objet d'une exposition que présentent les Archives publiques du Canada, à Ottawa, jusqu'au 30 octobre.

L'exposition, qui se compose de photos en noir et blanc aussi bien qu'en couleurs, reflète l'évolution artistique du



Ann Ditchburn, vue par Ken Bell (1970).

photographe et comprend de nombreux exemples de photographies commerciales et de reportages photographiques réalisés au cours des 50 dernières années.

Selon le coordonnateur de l'exposition, M. Andrew Birrell, l'oeuvre de Bell "est un kaléidoscope où se succèdent événements, personnalités en vue, modes, annonces publicitaires et progrès techniques des 50 dernières années. Pourtant, malgré tout le temps qu'il a consacré à la photographie, Bell conserve un enthousiasme juvénile pour l'avenir".

Ken Bell travailla dans les principaux studios de Toronto avant de s'engager dans l'Armée canadienne en 1942. Les reportages photographiques qu'il réalisa à l'occasion de la marche de libération de la France, de la Belgique et de la Hollande ont donné lieu à la publication de deux livres: *Curtain Wall* (1951) et *Not in Vain* (1973). Au début des années 50, il approfondit son expérience dans le domaine du journalisme en travaillant pour des revues telles que *Maclean's*, *Liberty* et *The Standard*. Ken Bell a aussi collaboré à la préparation d'un livre sur le Ballet national du Canada.

Depuis une dizaine d'années, Ken Bell fait à nouveau du reportage et il photographie surtout des enfants.

Notons que Ken Bell est un des fondateurs du groupe Professional Photogra-

Gilles Benoit, Le Droit

Archives publiques du Canada

phers of Canada, dont il a été président. Choisi deux fois photographe de l'année par cet organisme, il a, en outre, été l'un de ses premiers membres à recevoir le titre de maître ès arts photographiques.

Nouvelles brèves

Une carte montrant la répartition des Indiens au Canada en 1977 et une autre intitulée *Tout un Québec* (visualisant en une seule page en couleurs les importations, les exportations, le tourisme par région, la température, les précipitations, la population et la valeur brute des ressources du secteur primaire) ont valu à leurs auteurs deux prix importants de l'American Congress on Surveying and Mapping. Deux cartographes du laboratoire de cartographie du département de géographie de l'Université Laval (Québec) ont réalisé la première. La deuxième est l'oeuvre de deux étudiantes du CEGEP de Limoilou (Québec).

Le gouvernement de l'Alberta a approuvé la construction de deux usines de produits pétrochimiques à base de styrène. La première est une usine de \$300 millions d'Esso Chemical Canada-Alberta Energy Company Limited, la seconde, une usine de \$200 millions de Nova Corporation-Shell Canada Limited.

Un centre de culture française à vocation internationale ouvrira à Québec d'ici l'an prochain. Son principal objectif sera la diffusion constante d'informations sur la francophonie, mais il servira aussi à des rencontres. Le premier ministre du Québec a annoncé cette création à l'occasion de la Quatrième Rencontre des francophones d'Amérique du Nord.

Le gouvernement du Manitoba et l'International Minerals and Chemical Corporations of Northbrook (dont le siège est dans l'État américain de l'Illinois) ont signé un mémoire d'entente relatif à la première mine de potasse du Manitoba. Il s'agit d'un projet de \$600 millions dont la réalisation créera 500 emplois. La mine, qui ouvrira, prévoit-on, à la fin de 1986, produira deux millions de tonnes de potasse par an quand elle atteindra sa pleine capacité au bout d'un an.

Une montagne des Rocheuses portera le nom de Terry Fox, a annoncé le premier ministre de la Colombie-Britannique. La montagne choisie est située à environ dix kilomètres au nord de Valemount et à 21 kilomètres au sud-ouest du mont Robson.

La Société canadienne de développement a acquis la filiale canadienne du

groupe français Aquitaine. Cette acquisition constitue une autre étape importante dans la canadianisation de l'industrie pétrolière canadienne.

La cinémathèque de l'Office national du film du Canada, à Paris, compte maintenant plus de 3 000 copies de films. Les plus en demande sont les films d'animation et le touchant documentaire d'Yves Dion, *Raison d'être* (dans lequel deux êtres "condamnés" par le cancer ont accepté de vivre leurs derniers mois devant la caméra). Le film le plus vendu depuis le début de l'année, *L'Imprévu* (*The Unplanned*), est un film sur la sécurité industrielle destiné principalement aux organisations ouvrières et aux chefs d'entreprise.

Le ministère du Travail a publié un rapport, intitulé *Les Accidents du travail et les maladies professionnelles au Canada* (1969-1978), qui réunit pour la première fois toutes les données pertinentes se rapportant aux statistiques canadiennes dans ce secteur. Le rapport montre que, malgré une baisse générale du nombre de décès dans l'industrie canadienne, le nombre des accidents a augmenté de 35 p. cent pendant la période étudiée. Durant cette même période, l'emploi a connu une hausse de 29 p. cent.

M. Angus MacLean, premier ministre conservateur de l'Île-du-Prince-Édouard depuis 1979, a annoncé sa décision de démissionner de son poste dès que son parti lui aura trouvé un successeur. M. MacLean est âgé de 67 ans. Il fut député à la Chambre des communes, à Ottawa, pendant 25 ans avant de prendre la direction du Parti conservateur de l'Île-du-Prince-Édouard en 1976.

Budget Travel in Canada est un nouveau guide touristique de 415 pages de l'Office du tourisme du Canada. Il renferme des idées, des suggestions et des renseignements pratiques pour visiter le Canada de façon économique. L'ouvrage repose en grande partie sur des recherches effectuées par des étudiants en 1980.

Le programme d'aide pour la remise en état des logements (PAREL), qui était offert aux personnes handicapées habitant dans les zones désignées, couvre maintenant les rénovations apportées à des logements situés n'importe où au Canada, pourvu qu'elles consistent à modifier une habitation afin de répondre aux besoins d'un occupant handicapé.

En vertu de son Plan d'aide aux réfugiés pour 1981, le Canada s'est engagé à accueillir 4 000 réfugiés et exilés volontaires venant de l'Europe de l'Est et 200 réfugiés venant d'Afrique, ceci dans le

cadre d'un programme global de réétablissement de réfugiés venant de tous les coins du monde et dont le total pourra atteindre 16 000. Le plan global inclut, dans les 16 000, une réserve de 2 500 pouvant s'appliquer aux cas imprévus. C'est de cette réserve que l'on a tiré les allocations additionnelles de 1 000 personnes pour l'Europe de l'Est et de 200 pour l'Afrique.

Un cycliste d'Ottawa a perdu son pari de battre un cheval à la course sur une distance d'un kilomètre. Cependant, le prix de \$1 500 lui a été remis par le propriétaire du cheval vainqueur afin de lui permettre de se rendre aux championnats mondiaux de cyclisme qui ont eu lieu le mois dernier en Autriche. M. Eyamie est champion canadien de cyclisme dans la catégorie des 35 ans et plus.

Des gardes-côtes ont trouvé, en juillet dernier, des vestiges d'une station météorologique automatique installée par les Allemands sur la côte du Labrador pendant la Seconde Guerre mondiale. Il semble que la station, installée en 1943, a fonctionné pendant un an.

Deux Canadiens font partie des finalistes du Concours international des jeunes 1981, auquel ont participé des candidats d'une douzaine de pays. André Gosselin et Hélène Blanchette, tous deux du Québec, ont gagné respectivement un troisième prix de dessin et une mention spéciale pour un poème inspiré du thème "Mon rêve serait d'être..."

Une nageuse de Toronto, Cyndy Nicholas, reste la reine de la Manche même après un échec. Si elle n'a pas réussi, le 10 août, une triple traversée de la Manche, elle a néanmoins effectué une double traversée, sa troisième, ce qui constitue un record.

Hebdo Canada est publié par la Direction des programmes d'information à l'étranger, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à la rédactrice en chef, Prisca Nicolais.

This publication is also available in English under the title *Canada Weekly*.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título *Noticiero de Canadá*.

Alguns artigos desta publicação são também editados em português sob o título *Notícias do Canadá*.

Canada

ISSN 0384-2304